



## AVIS PUBLIC

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du territoire de la Municipalité de Preissac.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance tenue le 9 mars 2020, le conseil a adopté le règlement suivant :
  - Règlement décrétant une dépense de 1 638 000.00 \$ et un emprunt de 1 388 000.00 \$ pour l'asphaltage et le rechargement du chemin des Pêcheurs, règlement numéro 274-2020.
2. Attendu que l'arrêté ministériel prévoit que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil ; dans ce dernier cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumise à l'approbation référendaire. Le 20 avril 2020, le conseil a jugé le règlement 274-2020 prioritaire et ainsi utilisé cette procédure extraordinaire.
3. Attendu que le conseil, lors de la réunion du 20 avril 2020 a adopté une résolution déclarant le règlement 274-2020 prioritaire et demande qu'une consultation publique écrite soit tenue tel que permis par un « Arrêté ministériel ».
4. Toute personne inscrite sur la liste des personnes habiles à voter peuvent faire valoir leur commentaire par écrit avant le 8 mai 2020, à 17 h 00 de trois façons :
  - Par courriel ; [direction@preissac.com](mailto:direction@preissac.com)
  - Par la poste ; 6, rue des Rapides, Preissac (Qc) J0Y 2E0 (le cachet de poste fera office de réception)
  - Par télécopieur ; 819-732-4909
5. Le règlement peut être consulté dans le vestibule du bureau municipal, situé au 6, rue des Rapides, à Preissac, aux jours et heures suivantes : du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00. Il est aussi disponible sur le site web de la municipalité de Preissac : <https://preissac.com/reglements-municipaux> .

Le 21 avril 2020  
Date de l'avis

ORIGINAL SIGNÉ  
Gérard Pétrin  
Secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gérard Pétrin, directeur général de la municipalité de Preissac, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 21 avril 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 21 avril 2020.

ORIGINAL SIGNÉ  
Gérard Pétrin  
Directeur général

---